

Monsieur Joseph DEISS  
Conseiller fédéral chargé du  
département de l'économie  
Palais fédéral  
3003 BERNE

**Concerne : Consultation sur l'évolution future de la politique agricole  
(Politique agricole 2011)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation du Département fédéral de l'économie du 14 septembre 2005, relative à la Politique agricole 2011 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Ce projet est d'autant plus important qu'il touche à six lois fédérales, à savoir la loi sur l'agriculture, la loi sur le droit foncier rural, la loi sur le bail à ferme agricole, la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture, la loi sur les denrées alimentaires et la loi sur les épizooties.

Notre Conseil est favorable au développement d'une agriculture durable et à ce titre il émet des remarques et des réserves importantes à l'égard des mesures prévues par le projet mis en consultation de la Politique agricole 2011.

Pour le détail, nous vous prions de bien vouloir vous reporter au document ci-joint qui comprend nos prises de position détaillées pour chaque loi.

De manière générale, nous relevons les éléments suivants qui nous semblent particulièrement importants dans le contexte agricole genevois.

En préambule, nous observons que depuis 1993, les réformes de la Politique agricole s'enchaînent à un rythme rapide, obligeant les familles paysannes à des adaptations de plus en plus difficiles. Avec la nouvelle étape PA 2011, un pas essentiel est franchi sous l'angle de la libéralisation et de la globalisation des échanges agricoles, l'objectif principal de cette réforme étant le rapprochement des prix suisses de production avec ceux de l'Union Européenne, les futurs marchés pour nos produits agricoles devant être principalement développés avec l'Europe. Par ailleurs, les négociations en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce pèsent lourdement sur le processus de réforme de notre agriculture.

Les éléments décrits dans le rapport mis en consultation ne laissent guère de perspectives aux familles paysannes quant à une amélioration de leur revenu, l'Union suisse des paysans estimant que la PA 2011, à elle seule, aurait pour conséquence un recul de quelque 22 % en moyenne du revenu paysan. De plus, les conséquences économiques des futurs accords

OMC sont évaluées à près de 2,5 milliards de francs de diminution de la valeur de la production agricole suisse, qui se monte aujourd'hui à près de 10,6 milliards.

Dans ces conditions, nous doutons que le mandat constitutionnel imposé à l'agriculture puisse être rempli correctement à l'avenir. L'agriculture ne se réduit pas au seul volet de la production économique, mais remplit un rôle bien plus large au service de la communauté, comme la multifonctionnalité de l'agriculture helvétique et genevoise le démontre clairement.

Pour pallier cette aggravation de la condition de l'agriculture, tant en Suisse qu'à l'étranger, il convient de développer une agriculture de proximité, qui s'inscrive dans les principes du développement durable et mette en œuvre la souveraineté alimentaire. A ce titre, nous demandons d'introduire cette dernière dans la loi sur l'agriculture.

Nous rappelons que la part du commerce des produits alimentaires ne représente qu'une infime partie des volumes échangés au plan international. En 2004 par exemple, la Suisse, qui est au plan mondial le neuvième pays importateur de produits agricoles, a importé pour une valeur de 9 milliards de produits agricoles, soit le 6.5 % des 139 milliards des différentes marchandises importées et a exporté pour 4 milliards de produits agricoles, soit 2.7 % des 147 milliards de marchandises exportées.

La libéralisation et la globalisation du commerce international des produits agricoles exerce des effets néfastes non seulement sur l'agriculture helvétique et des pays développés, mais aussi sur celle des pays exportateurs, notamment sur celle des pays du sud qui mettent en péril leur propre production vivrière au profit d'une production agricole tournée vers l'exportation. C'est là l'un des facteurs majeurs de la paupérisation des agriculteurs de ces pays exportateurs. Sans parler des modes de production ne respectant ni les exigences sociales, ni celles sur l'hygiène, ni celles sur l'agroenvironnement.

Plutôt que d'importer librement les produits agricoles, il convient à nos yeux, de favoriser la production indigène et de n'importer des produits que lorsque la production locale ne suffit pas à alimenter le marché helvétique. Ces principes, déjà appliqués à de nombreux produits agricoles, dont les fruits et légumes, doivent être renforcés et généralisés. La protection à la frontière ne doit pas être abandonnée pour les produits agricoles. Dans ce sens, la réduction, voire à terme l'abolition, des aides à l'exportation devrait favoriser le développement d'une agriculture de proximité, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Compte tenu de la situation économique agricole difficile, nous demandons que le crédit-cadre agricole pour la période 2008-2011, prévu à 13'458 millions de francs, soit pour le moins porté au niveau de celui voté pour PA 2007, soit 14'092 millions de francs.

Vu les incertitudes qui pèsent actuellement sur le déroulement des négociations OMC dans le cadre du cycle de Doha et l'importance de l'enjeu pour l'agriculture genevoise et suisse dans son ensemble, il nous semble opportun de découpler la future politique agricole PA 2011 des effets issus des négociations OMC. Dans ce sens, nous soutenons l'idée de réduire au strict essentiel les impacts OMC pris en compte dans le paquet PA 2011 et de prendre les mesures directement liées aux futurs accords OMC dans une nouvelle loi fédérale « Doha Lex ».

Concernant la **loi sur l'agriculture**, nous demandons d'introduire explicitement la notion de souveraineté alimentaire. Ce complément résulte d'une volonté largement partagée par la population de disposer d'une large part d'autonomie en ce qui concerne l'indépendance alimentaire. Le canton de Genève s'est pour sa part d'ores et déjà doté en 2004 d'une loi cantonale permettant de mettre en œuvre les principes de la souveraineté alimentaire, de

manière à répondre à la fois aux attentes légitimes de la population et aux besoins des agriculteurs genevois.

Le canton de Genève va particulièrement souffrir des mesures économiques proposées qui limitent fortement l'attrait des grandes cultures et des cultures spéciales, au profit de l'élevage. Il pourrait en résulter une réduction significative du tissu agricole genevois, qui est principalement axé sur la production végétale, et une diminution de la valeur de notre campagne, ce qui nous paraît inacceptable. Aussi demandons-nous d'augmenter, et non de diminuer, les aides fédérales pour soutenir la production végétale.

Nous demandons également que la production de biomasse et la transformation des déchets agricoles à des fins énergétiques soient prises en compte dans le projet PA 2011. Il convient d'examiner sérieusement cette possibilité de mise en valeur des productions agricoles et des déchets verts.

Concernant la **loi sur le droit foncier rural**, nous observons que l'ensemble des modifications proposées par la Confédération vise à faire disparaître les petites et moyennes exploitations agricoles suisses, afin de permettre aux autres de s'agrandir.

Notre canton déplore cette seule vision de l'avenir de l'agriculture indigène. En effet, les petites exploitations orientées vers des spécialités et des produits de niche peuvent tirer leur épingle du jeu, en particulier lorsqu'elles développent d'autres canaux de distribution, tels que par exemple la vente directe ou les marchés de proximité.

Ces éléments nous amènent à adopter une position très critique et peu favorable envers les propositions de modifications de la loi sur le droit foncier rural.

Concernant la **loi sur le bail à ferme agricole**, notre canton constate, à l'instar des propositions relevant du droit foncier rural, que les principales modifications proposées, notamment la suppression du contrôle des fermages des immeubles isolés, ne sont pas favorables aux agriculteurs. Celles-ci risquent bien au contraire de mettre en péril de nombreuses exploitations.

A cet égard, il sied de relever que d'autres mesures destinées à améliorer la compétitivité de l'agriculture suisse auraient pu être mises en place. En effet, notre canton aurait été favorable à une suppression du contrôle des fermages des immeubles, dans l'hypothèse où la durée des baux aurait été augmentée de plusieurs années. Une telle mesure permettrait notamment aux fermiers de former opposition à l'encontre d'un fermage abusif, sans pour autant risquer de se trouver, à courte échéance, sans outil de travail.

Compte tenu de ce qui précède et en l'absence d'une telle approche, nous estimons que les dispositions actuelles de la loi sur le bail à ferme agricole doivent être maintenues.

Concernant la **loi sur les allocations familiales dans l'agriculture**, les propositions visant à supprimer la limite de revenu et à augmenter les allocations sont saluées positivement. Néanmoins, nous demandons de financer ces mesures par des moyens à trouver hors du cadre agricole, ailleurs que dans l'enveloppe financière fédérale destinée à l'agriculture.

Concernant la **loi sur les denrées alimentaires** et la **loi sur les épizooties**, les adaptations proposées découlent des modifications prises en compte lors de la modification de la législation sur les denrées alimentaires, mise en consultation au cours du printemps 2005. Nous saluons l'uniformisation des législations agricoles, vétérinaires et sur les denrées alimentaires helvétiques avec celles correspondantes de l'Union Européenne.

Enfin, nous observons que l'agriculture péri-urbaine telle que nous la connaissons à Genève subit de fortes pressions, notamment sur le plan de l'occupation du territoire, et que, dans l'ensemble des lois fédérales proposées, ce type d'agriculture n'est pas ou alors que partiellement pris en compte. Sur le plan cantonal, notre Conseil soutient d'ores et déjà à Genève une agriculture durable, de proximité et de qualité, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population. Ce type d'agriculture représente à nos yeux la seule garantie d'une politique visant à la souveraineté alimentaire; aussi un soutien accru des autorités fédérales dans le même sens serait le bienvenu.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Le président :

Robert Hensler

Pierre-François Unger